

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE L'ISLET  
MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-JEAN-PORT-JOLI**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Jean-Port-Joli, tenue le neuf (9) janvier 2018 à compter de 20:00 heures à la salle du conseil du Centre municipal situé au 7 Place de l'Église, à Saint-Jean-Port-Joli.

Sont présents :

Madame la conseillère :  
Lyne Jacques

Messieurs les conseillers :  
Jean-Pierre Lebel  
Anthony Hallé  
Pierre Bussières  
Richard Bernier

Absence motivée : Stanley Bélanger

formant quorum sous la présidence de monsieur Normand Caron, maire.

**1. Ouverture de la session.**

Monsieur le maire Normand Caron ouvre la session en souhaitant la bienvenue aux membres du conseil ainsi qu'aux contribuables présents.

01-01-18

**2. Adoption de l'ordre du jour.**

Suite à la lecture de l'ordre du jour par monsieur le maire,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Richard Bernier  
APPUYÉ PAR : M. Pierre Bussières  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'adopter l'ordre du jour tel que lu par le maire en ajoutant le sujet suivant :

a) Remise des casques de pompier à monsieur Jocelyn Robichaud.

L'item "Autres sujets " demeure ouvert à tous autres sujets.

02-01-18

**3.A Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2017.**

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lyne Jacques  
APPUYÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2017 tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

03-01-18

**3.B Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2017.**

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lyne Jacques  
APPUYÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2017 tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

#### 4. Comptes du mois.

##### A) Rapport mensuel.

Le secrétaire-trésorier procède au dépôt du rapport mensuel des activités financières et des activités d'investissement du mois de décembre 2017.

#### RAPPORT MENSUEL

#### ACTIVITES FINANCIÈRES DE FONCTIONNEMENT

Rapport mensuel de décembre 2017  
Pour la période du 01 janvier au 31 décembre  
2017

	Budget 2017	Budget révisé	Recettes/ dépenses réelles au 31-12-16	Recettes/ dépenses réelles au 31-12-17	Disponible	%
--	-------------	---------------	---	---	------------	---

#### Revenus

Taxes	-3 894 505	-3 894 505	-3 884 303	-3 951 440	56 935	101.46%
Paiement tenant lieu de taxes	-121 048	-121 048	-135 223	-130 509	9 461	107.82%
Services rendus	-203 193	-203 193	-238 247	-263 258	60 065	129.56%
Autres revenus	-114 950	-114 950	-251 392	-277 447	162 497	241.36%
Transferts	-122 496	-122 496	-68 847	-62 373	-60 123	50.92%
<b>Total revenus</b>	<b>-4 456 192</b>	<b>-4 456 192</b>	<b>-4 578 012</b>	<b>-4 685 027</b>	<b>228 835</b>	<b>105.14%</b>

#### Dépenses de fonctionnement

Admin.gén.	816 528	816 528	755 843	824 143	-7 615	100.93%
Sûreté du Qbc	265 916	265 916	277 201	275 193	-9 277	103.49%
Pompiers	182 892	182 892	155 698	183 232	-340	100.19%
Sécur.civ. Autres	31 255	31 255	26 157	30 114	1 141	96.35%
Voirie	354 400	354 400	373 959	345 986	8 414	97.63%
Enlèv.de la neige	258 170	258 170	264 306	275 205	-17 035	106.60%
Eclairage rues	16 620	16 620	30 955	14 074	2 546	84.68%
Transport collec	16 995	16 995	3 465	16 995	0	100.00%
Usine filtration	216 200	216 200	223 718	231 105	-14 905	106.89%
Réseau aqueduc	48 000	48 000	51 661	48 882	-882	101.84%
Usine d'épuration	97 440	97 440	83 806	91 473	5 967	93.88%
Réseau d'égout	53 240	53 240	42 627	40 007	13 233	75.14%
Matières résid.	460 705	460 705	426 787	447 479	13 226	97.13%
Autres, hygiène	8 388	8 388	44 637	9 366	-978	111.66%
Santé - bien-être	77 675	77 675	62 240	59 267	18 408	76.30%
Urbanisme	161 944	161 944	109 636	146 268	15 676	90.32%
Ind.et commerce	31 273	31 273	82 460	31 253	20	99.94%
Tourisme	55 900	55 900	54 085	56 900	-1 000	101.79%
Autres,dév. urb.	0	0	0	0		0.00%
Rénov.urbaine	10 620	10 620	72 774	35 457	-24 837	333.87%
Embellissement	92 345	92 345	92 736	85 267	7 078	92.34%
Loisir	579 346	579 346	619 125	652 100	-72 754	112.56%
Culture, centre c.	241 037	241 037	243 649	245 827	-4 790	101.99%
Bibliothèque	27 776	27 776	19 349	20 181	7 595	72.66%
Patrimoine	11 000	11 000	10 098	10 202	798	92.75%
Autres, culture	13 950	13 950	82 655	19 510	-5 560	139.86%
Frais financ., int.	82 095	82 095	78 439	65 713	16 382	80.05%
<b>Total dépenses</b>	<b>4 211 710</b>	<b>4 211 710</b>	<b>4 288 066</b>	<b>4 261 199</b>	<b>-49 489</b>	<b>101.18%</b>

#### Surplus (déficit)

<b>de l'exercice</b>	<b>244 482</b>	<b>244 482</b>	<b>289 946</b>	<b>423 828</b>	<b>-179 346</b>	<b>173.36%</b>
<b>Remb.capital</b>	<b>254 482</b>	<b>254 482</b>	<b>203 874</b>	<b>288 645</b>	<b>-34 163</b>	<b>113.42%</b>
<b>Immobilisations</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-58 487</b>	<b>-6 642</b>	<b>6 642</b>	<b>0.00%</b>

**Affectations**

Activités d'invest.	0	0	0	0	0	0.00%
Surplus non aff.	-30 000	-30 000	-8 437	0	-30 000	0.00%
Surplus acc.aff.	0	0	-69 873	-194 215	194 215	0.00%
Fonds de roul.	20 000	20 000	0	20 000	0	100.00%
Rés.fonc.fonds rés.	0	0	-12 200	-12 600	12 600	0.00%
	<b>-10 000</b>	<b>-10 000</b>	<b>-90 510</b>	<b>-186 815</b>	<b>176 815</b>	<b>1868.15%</b>

**Surplus (déficit)**

<b>de l'exercice</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>235 069</b>	<b>328 640</b>		
----------------------	----------	----------	----------------	----------------	--	--

**RAPPORT MENSUEL****ACTIVITÉS FINANCIÈRES D'INVESTISSEMENT**

**Rapport mensuel de décembre 2017**  
**Pour la période du 01 janvier au 31 décembre**  
**2017**

	Budget 2017	Budget révisé	Recettes/ dépenses réelles au 31-12-16	Recettes/ dépenses réelles au 31-12-17	Disponible	%
--	-------------	---------------	---	---	------------	---

**Revenus d'investissement**

Taxes spéciales	0	0	0	0	0	0.00%
Quotes-parts	0	0	0	0	0	0.00%
Transfert	-15 000	-15 000	-74 112	-20 000	5 000	133.33%
Contr.prom.autres	0	0	-33 754	-8 963	8 963	0.00%
	<b>-15 000</b>	<b>-15 000</b>	<b>-107 866</b>	<b>-28 963</b>	<b>13 963</b>	<b>193.09%</b>

**Dépenses d'investissement**

Adm.générale	0	0	0	0	0	0.00%
Sécurité publique	0	0	0	4 250	-4 250	0.00%
Transport	125 000	125 000	319 074	200 085	-75 085	160.07%
Hygiène du milieu	25 500	25 500	204 004	4 131 684	-4 106 184	16202.68%
Amén.urb.zonage	0	0	0	4 036	-4 036	0.00%
Loisir & culture	35 000	35 000	48 151	133 163	-98 163	380.47%
	<b>185 500</b>	<b>185 500</b>	<b>571 229</b>	<b>4 473 218</b>	<b>-4 287 718</b>	<b>2411.44%</b>

**Conciliation à des fins budgétaires****Autres investissements**

Propriétés destinées à la vente	0	0	0	97 420	-97 420	0
Prêts	0	0	0	0	0	0
Placements à titre d'investissement	0	0	0	0	0	0
Participation dans entrepr.municip.	0	0	0	0	0	0
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>97 420</b>	<b>-97 420</b>	<b>0</b>

**Financement**

Financement à l.t. act. Investiss.	0	0	0	0	0	0.00%
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0.00%</b>

**Affectations**

Activités fonction.	0	0	0	0	0	0
Surplus non aff.	0	0	0	-121 775	121 775	0

Surplus affecté	-170 500	-170 500	-165 508	-217 331	46 831	127.47%
Fonds de roul.	0	0	-100 000			0
	<b>-170 500</b>	<b>-170 500</b>	<b>-265 508</b>	<b>-339 106</b>	<b>168 606</b>	<b>198.89%</b>
<b>Total sources</b>						
<b>de financement</b>	<b>-185 500</b>	<b>-185 500</b>	<b>-373 374</b>	<b>-368 069</b>	<b>182 569</b>	<b>198.42%</b>
<b>Surplus (déficit)</b>						
<b>de l'exercice</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-197 855</b>	<b>-4 202 569</b>		

04-01-18

**B) Ratification des dépenses effectuées par le secrétaire-trésorier.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Anthony Hallé  
 APPUYÉ PAR : M. Pierre Bussières  
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de ratifier les dépenses suivantes effectuées par le secrétaire-trésorier pour le mois de décembre 2017 au fonds d'administration pour un montant de 775 960,91 \$.

**DÉPENSES DE DÉCEMBRE 2017 EFFECTUÉES PAR LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

NOM	DESCRIPTION	MONTANT
<b>SALAIRES, DÉPLACEMENTS ET REPRÉSENTATION</b>		
Salaires	Période du 26-11-17 au 09-12-17	19 196.37 \$
	Période du 10-12-17 au 23-12-17	34 651.60 \$
Remisesouv.	Novembre 2017	23 500.27 \$
	Décembre 2017	39 459.61 \$
Cloutier Jean-Philippe	Remb.dépenses novembre 2017	45.00 \$
	Remb.dépenses et dépl.,décembre 2017	72.00 \$
Lebel Jean-Pierre	Remb.dépl.décembre 2017	18.00 \$
	Remb.dépenses et dépl.,décembre 2017	347.38 \$
Lord Stéphen		
Picard Martin	Remb.dépl.,novembre 2017	189.00 \$
		<b>117 479.23 \$</b>
<b>CONTRATS</b>		
Agat Laboratoires	Analyses eau potable eaux usées, nov.2017	375.40 \$
	Analyses eau potable eaux usées, déc.2017	334.01 \$
Aquatech	Opér.équip.eau potable, eaux usées, déc.17	10 510.44 \$
Canadien National	Passages à niveau,novembre 2017	806.00 \$
	Passages à niveau,décembre 2017	806.00 \$
Chouinard Clermont	Poubelles et récup., 20 Ch.Roy E.	60.00 \$
Club social des pompiers	Entr.semi-annuel compresseur Jordair	227.91 \$
Concassés du Cap	Contrat enl.ordures, décembre 2017	7 016.60 \$
	Contrat récup.,décembre 2017	6 016.50 \$
Constr.Richard Bernier	Extra au 20 Chemin du Roy Est	2 943.36 \$
Dubé Marianne	Conciergerie Vigie, novembre 2017	519.25 \$
	Conciergerie Vigie, décembre 2017	804.00 \$
Ethier Avocats Inc.	Services prof., récup.taxes, novembre 2017	847.75 \$
Fortin Marcel	Déneigement usine, hiver 2017, 1er vers.	804.83 \$
IDECOM Web et Marketing	Plateforme Web, dernier versement	1 149.75 \$
Lizotte Murielle	Conciergerie MCJ, décembre 2017	750.00 \$

P.G. Solutions	Contrats entr.et soutien des applications2018	21 448.61 \$
Pelletier Colette	Contrat entr.c.mun. 26-11-17 au 09-12-17	850.00 \$
	Contrat entr.c.mun.,10-12-17 au 23-12-17	850.00 \$
Régie de la Mauricie	Enfouissement et exploitation, novembre 2017	16 088.29 \$
	Redevances, novembre 2017	3 351.79 \$
Rousseau Jean-François	Conciergerie 20 Ch.Roy E., novembre 2017	183.96 \$
Services Sanitaires Roy Inc.	Récupération/traitement, novembre 2017	1 605.24 \$
		<b><u>78 349.69 \$</u></b>

#### **SUBVENTIONS - DONNS**

COFEC	Subvention décembre 2017, 12/12	5 525.00 \$
Office Tour.MRC L'Islet	Particip.campagne Web, tourisme créatif	2 500.00 \$
	Participation mun.,L'Amitié et la Quiétude	2 627.50 \$
Terra Terre Solution Écolo.	Participation au marché de Noël	500.00 \$
		<b><u>11 152.50 \$</u></b>

#### **COTISATIONS - ABONNEMENTS - QUOTES-PARTS**

Ch.Commerce Kam.-L'Islet Corp.Officiers mun.en bâtiment	Cotisation annuelle 2017-2018	236.51 \$
	Adhésion 2018	431.16 \$
Tourisme Chaudière-Appalaches	Adhésion 2018 Parc des Trois-Bérets	327.68 \$
	Adhésion 2018	775.85 \$
		<b><u>1 771.20 \$</u></b>

#### **FORMATION - CONGRÈS**

CEGEP de Saint-Laurent École Nationale des pompiers	Formation préposés réseau aqueduc	3 621.71 \$
	Formation d'officiers	423.10 \$
		<b><u>4 044.81 \$</u></b>

#### **HYDRO-QUÉBEC**

Hydro Québec	Poste Caron	2 687.34 \$
	Vigie	1 850.71 \$
	Parc Robichaud	62.86 \$
	Éclairage des rues	1 221.00 \$
	958 Côte de Saint-Aubert	29.29 \$
	Garage	1 005.95 \$
	Usine de filtration	5 230.58 \$
	Poste Min.des Transports	448.71 \$
	Étangs	4 514.84 \$
	Quai	183.92 \$
	Salle GO	1 378.64 \$
	20 Chemin du Roy E., service	368.23 \$
	Kiosque	300.29 \$
	Centre mun.	2 245.89 \$
	Autoroute 20	311.25 \$
	Maison Communautaire Joly	1 572.88 \$
	Poste Caron	1 012.69 \$
Vigie	2 686.24 \$	
		<b><u>27 111.31 \$</u></b>

## TÉLUS

Télus Québec	Adm. relevé du 28/12/17	203.69 \$
	Bibliothèque	51.53 \$
	Incendie	55.37 \$
	Voirie	214.91 \$
	Internet voirie	40.18 \$
	Domaine	55.88 \$
	Usine	106.31 \$
	Internet usine	80.43 \$
	Urbanisme	9.96 \$
	Industrie-commerce	9.96 \$
	Loisirs	9.96 \$
	Embell.	9.96 \$
	Parc Robichaud	40.86 \$
	Poste Caron	40.86 \$
	Signaleur poste Normandin	40.98 \$
	Épur.des eaux, étangs	40.86 \$
Télus Mobilité	Téléphone cellulaire garage, relevé 14-12-17	31.70 \$
	Téléphone cellulaire loisirs, relevé 14-12-17	52.25 \$
		<b><u>1 095.65 \$</u></b>

## AUTRES

Anctil Doris	Cadeau des fêtes	50.00 \$
André Dumas, arpenteur	Opération cadastrale, parc industriel phase 2	1 724.63 \$
Asso.des Sports de Glace	Avance pour commanditaires calendriers	750.00 \$
Benoit Deschênes	Toile acrylique: drapeau des pompiers	1 069.27 \$
Bouchard Carl	Cadeau des fêtes	50.00 \$
Bourgault Gaétan	Cadeau des fêtes	50.00 \$
Caron Richard	Cadeau des fêtes	50.00 \$
Chouinard Aline	Cadeau des fêtes	50.00 \$
Chouinard Joanne	Cadeau des fêtes	50.00 \$
Cie 9091-2551 Québec Inc.	Élect.poste pompage, janv.2014-nov.2017	8 045.40 \$
Cie 9222-6455 Québec Inc.	Remb.taxes	81.09 \$
Cloutier Jean-Philippe	Montant forfaitaire pour 2017	2 147.95 \$
	Cadeau des fêtes	50.00 \$
Dubé Gilles	Remb.taxes	5.58 \$
École Saint-Jean	Cadeaux pour bénévoles et employés	2 600.00 \$
Financière Banque Nationale	Échéance Prêt 17, intérêts 2018	2 663.68 \$
	Échéance Prêt 20, intérêts 2018	1 643.28 \$
Hockey Mineur	Remb.inscription hockey mineur	15 450.00 \$
Hudon André	Cadeau des fêtes	50.00 \$
Landry Line	Remb.taxes	88.25 \$
Lemieux Martine	Cadeau des fêtes	50.00 \$
Linde Canada	Loc.réservoir oxygène, novembre 2017	408.16 \$
Lord Stephen	Cadeau des fêtes	50.00 \$
Morneau Lise	Remb.taxes	25.13 \$
Ouellet Roger	Cadeau des fêtes	50.00 \$
Pellerin Vincent	Cadeau des fêtes	50.00 \$
Pelletier André	Remb.taxes	15.04 \$
Picard Martin	Cadeau des fêtes	50.00 \$
Racine Yves	Remb.taxes	9.23 \$
Robichaud Jocelyn	Cadeau des fêtes	50.00 \$
Société Can des postes	Frais de poste, discours du maire	252.65 \$
	Frais de poste, prévisions budgétaires 2018	252.35 \$
St-Pierre Kathleen	Remb.dépenses Halloween	81.36 \$
Tremblay Claude	Cadeau des fêtes	50.00 \$
		<b><u>38 063.05 \$</u></b>

Englobe	Contrôle qualitatif des matériaux	34 647.66 \$
Groupe Dynaco	Ponceau acier, bague	3 104.32 \$
Michel Gamache & Frères	Décompte no.6	452 641.87 \$
	Ref: L'Oasis	4 091.25 \$

**494 485.10 \$**

**EMPRUNT TEMPORAIRE CHEMIN DU MOULIN**

Me Pierrette Couillard, notaire	Servitudes Chemin du Moulin	2 408.37 \$
---------------------------------	-----------------------------	-------------

**2 408.37 \$**

**PROJET 2 PARC INDUSTRIEL**

**0.00 \$**

**775 960.91 \$**

**Certificat de disponibilité de crédit.**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

\_\_\_\_\_  
Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

05-01-18

**c) Présentation des comptes du mois pour approbation.**

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lyne Jacques  
 APPUYÉ PAR : M. Richard Bernier  
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'accepter et de payer les comptes suivants pour un montant total de 66 423,55 \$:

**COMPTES DU MOIS DE DÉCEMBRE 2017 POUR APPROBATION**

<b>NOM</b>	<b>DESCRIPTION</b>	<b>MONTANT</b>
<b>ACHATS AUTORISÉS PAR LE CONSEIL</b>		
Tétra Tech QI Inc.	Étude parc industriel phase 2	2 644.43 \$
		<b><u>2 644.43 \$</u></b>

**ACHATS AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Arpentage Côte Sud	Piquetage lots 6 127 505 et 6 127 507	3 105.38 \$
Authentique Pose Café	Cafés	109.25 \$
Bureautique Côte Sud	Agenda 2018	14.36 \$
	Lecture photoc.20-10-17 au 14-12-17	1 693.16 \$
Cie 9203-7258 Québec Inc.	Huile à chauffage MCJ	777.12 \$
Déchetage de Beauce	Déchetage de documents	820.92 \$
Fédé.Québ.des Mun.	Frais Dicom	127.13 \$
Formules Mun.	Reliure 18 anneaux	169.18 \$
Griffunrie	Chemises légales	62.48 \$
	Index, accopress	84.59 \$
	Fournitures de bureau	133.32 \$
	Stylos, étiquettes	37.35 \$
	Cadre noir	109.22 \$
IDC Informatique	Service informatique	181.10 \$

Jalbertech	Réparer lumière stationnement soccer	130.57 \$
	Réparer lumière coin Verreault-Gérard-O.	65.54 \$
Journal L'Attisée	Publicité décembre 2017	205.81 \$
	Publicité adm., décembre 2017	668.87 \$
Magasin Coop La Paix	Nourriture souper de Noël	50.92 \$
MRC de L'Islet	Service internet hv, janvier à décembre 2017	367.75 \$
	Service rég.insp.pour nov.2017	500.00 \$
	Travaux cours d'eau - Anse-St-Jean	1 000.00 \$
MRC de Montmagny	Formation Loi 122	200.00 \$
Pièces & acc.St-Jean Inc.	Bouche-pores, moulure	21.92 \$
	Recharge vadrouille, sel déglçage	
	MCJ	32.55 \$
		<b><u>10 668.49 \$</u></b>

#### **ACHATS AUTORISÉS POUR L'URBANISME**

Clinique Vétérinaire Port-Joli	Euthanasie chats	142.80 \$
Journal L'Oie Blanche	Assemblée publique de consultation	289.74 \$
		<b><u>432.54 \$</u></b>

#### **ACHATS AUTORISÉS POUR LA VIE COMMUNAUTAIRE**

Centre GO	Popcorn soirée Halloween	43.12 \$
Griffunrie	Fil USB	7.87 \$
Jacques Caron Inc.	Articles de nettoyage, Vigie	51.26 \$
	Savon, lavette	16.61 \$
Journal L'Attisée	Publicité embell, décembre 2017	51.45 \$
	Publicité loisir, décembre 2017	102.90 \$
Leclerc Informatique	Fil pr projecteur	45.88 \$
Marchés G.S. Inc.	Lait	4.75 \$
Nettoyeur Daoust Forget	Nettoyage de grandes nappes	152.69 \$
Pièces & acc.St-Jean Inc.	Pousse-neige, pelle à neige	68.36 \$
	Butoirs de porte	9.49 \$
	Crépine	8.78 \$
	Pelle à neige	31.03 \$
Serrurier Alain Dumais	Clés	164.87 \$
		<b><u>759.06 \$</u></b>

#### **ACHATS AUTORISÉS POUR LES TRAVAUX PUBLICS**

Air Liquide Canada	Électrodes, réparer ponceau ch.Roy E.	23.82 \$
	Électrodes	27.29 \$
	Loc.bouteilles, novembre 2017	15.47 \$
Atelier de soudure MG	Percer shaft, fabriquer rondelle	310.32 \$
	Machiner gear, main d'œuvre	158.09 \$
Buanderie R.D.L.	Salopettes	10.35 \$
	Salopette	3.45 \$
Centre Multiservices	Filtre, bougie	123.86 \$
	Réparer pompe	58.07 \$
Cie 9203-7258 Québec Inc.	Huile à chauffage garage	951.33 \$
	Diesel	683.38 \$
	Diesel	1 006.20 \$
	Huile à chauffage MCJ	1 188.57 \$
	Essence	705.21 \$
	Diesel	2 805.86 \$
	Huile à chauffage garage	818.53 \$
	Essence	718.11 \$
	Huile à chauffage garage	1 216.35 \$
	Essence	376.94 \$
	Diesel	922.13 \$
	Diesel	954.52 \$

	Diesel	2 542.96 \$
	Diesel	1 352.61 \$
	Huile à chauffage MCJ	1 017.22 \$
Concassage Marc-Syl Inc.	Sable abrasif hiver	1 516.88 \$
Entr.Denis Bernier	Concassé	254.53 \$
	Concassé	575.74 \$
Excavation Steven		
Chouinard	Loc.pelle, parc Émilie-Chamard	310.43 \$
Fédé.Québ.des Mun.	Frais Dicom	220.64 \$
	Frais Dicom	14.99 \$
Groupe Dynaco	Pattes de table pliantes	35.62 \$
	Ficelle pour clôture à neige	37.88 \$
	Peinture, petite salle Vigie	196.04 \$
	Mousse isolante, ciment	51.21 \$
	Crédit sur ciment	-16.13 \$
	Équerre, crochets	32.56 \$
J.L. Desrosiers & Fils	Réparer crevaison, chevrolet 2009	11.50 \$
	Réparer pompe d'alimentation	
J.S. Lévesque	génératrice	589.10 \$
Jacques Caron Inc.	Nappe de plastique blanche	53.33 \$
Jalbertech Inc.	Main d'œuvre élect.patinette	43.69 \$
	Lampe, main d'œuvre	114.98 \$
	Réparer lumière affiche Saint-Jean	306.10 \$
	Matériel et main d'œuvre élect.au garage	1 609.62 \$
	Filage temporaire poste pompage	2 463.87 \$
Kenworth Québec	Moteur de chaufferette	185.42 \$
	Lettrage: route Caronette fermée, affiche	80.00 \$
Laurendeau Fernand		
Martin Bastille Inc.	Fer pour réparer gratte	78.14 \$
Pièces & acc.St-Jean inc.	Mousse, ponceau Ch.Roy E.	41.35 \$
	Rallonge	39.31 \$
	Boulon, rondelle	7.11 \$
	Ampoule del	10.34 \$
	Rallonges	157.25 \$
	Loquet, poignée, charnière, coin ext.	51.10 \$
	Support sacs ordures, rateau	43.61 \$
	Sacs ordure, patinette	10.34 \$
	Mousse, nettoyeur	40.24 \$
	Alcool méthylique	9.30 \$
	Peinture antirouille	25.33 \$
	Manchon, robinet	14.75 \$
	Articles pour halloween	275.84 \$
	Matériel pour filet, patinette	122.56 \$
	Blanc de clé, patinette	10.29 \$
Plomberie Martin Pelletier	Main d'œuvre pr rép.toilette MCJ	38.52 \$
Port-Joli Pièces Autos	Thermostat	43.59 \$
	Écrous, vis pour signalisation	101.77 \$
	Apprêt gris, camion cube	21.51 \$
	Jack	68.97 \$
	Batterie	154.06 \$
	Balai d'essuie-glace	28.47 \$
	Brosse extensible de neige	11.77 \$
	Crédit sur batterie	-12.00 \$
Soudure G & M St-Pierre	Fer plat, main d'œuvre	20.38 \$
Unibéton	Béton pour ponceau	641.85 \$
Usinage François Landry	Machiner essieu	606.32 \$

**29 340.71 \$**

#### **ACHATS AUTORISÉS POUR LE SERVICE INCENDIE**

CMP mayer Inc.	Bouteilles 45min.	2 354.12 \$
Fédé.Québ.des Mun.	Frais Dicom	48.09 \$
Groupe Dynaco	Cable galv., serre-cable	4.74 \$
Laurendeau Fernand	Cartes d'affaires pompiers	35.00 \$

MRC de L'Islet	Formation examen pratique	1 289.73 \$
	Formation désincarcération	3 258.25 \$
	Inscriptions formation rev.examen	3 901.25 \$
	S2 formation, examen	364.69 \$
	Vérif.annuelle camion+pompe portative	45.73 \$
	Frais repas, éval.pompiers	16.04 \$
Mun. L'Islet	Assistance incendie le 12-10-2017	1 269.35 \$
Mun.Saint-Aubert	Assistance incendie le 06-11-2017	252.94 \$
	Entraide automatique, 430 Jean-	
Mun.Saint-Damase	Leclerc	136.63 \$
Usinage François Landry	Réusiner intérieur de pompe vacuum	336.31 \$
		<b><u>13 312.87 \$</u></b>

#### **ACHATS AUTORISÉS POUR LES USINES DE FILTRATION ET D'ÉPURATION**

Allen Entrepreneur général	Appel de service poste Caron et Rousseau	638.11 \$
CDTEC calibration	Calibration appareils détection	505.90 \$
Exca-Vac	Camion vacuum, lavage filtre no.2	1 138.25 \$
Fédé.Québ.des Mun.	Frais Dicom	527.42 \$
Jalbertech Inc.	Installation prise usine	156.09 \$
Linde Canada	Loc.réservoir oxygène, décembre 2017	408.16 \$
	Oxygène	1 454.78 \$
Produits Sanitaires Unique	Chlore	615.61 \$
	Ammonium sulfate	3 608.97 \$
Véolia	Produits de lab.	195.24 \$
		<b><u>9 248.53 \$</u></b>

#### **ACHATS AUTORISÉS POUR LA BIBLIOTHÈQUE**

Librairie Livres en tête	Articles non livrés	-31.45 \$
Réseau biblio Cap.-Nat.	Volumes perdus	48.37 \$
		<b><u>16.92 \$</u></b>

**TOTAL DES ACHATS: 66 423.55 \$**

#### **Certificat de disponibilité de crédit.**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

\_\_\_\_\_  
Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

#### **5. Demandes adressées au conseil.**

##### **Demande de droit de passage dans le 2<sup>e</sup> rang Est et route Caronette.**

ATTENDU QU'une demande est formulée à la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli afin d'obtenir le droit de passage dans le 2<sup>e</sup> rang Est ainsi qu'une partie de la route Caronette pour des VTT;

ATTENDU QUE cela implique un déplacement d'environ 3,5 km dans le 2<sup>e</sup> rang Est et environ 1 km sur la route Caronette;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli a reçu une recommandation négative de la Sûreté du Québec à l'effet de faire circuler des VTT dans le 2<sup>e</sup> rang Ouest même si celle-ci n'a aucun pouvoir décisionnel à ce niveau;

ATTENDU QUE les propriétaires du 2<sup>e</sup> rang Est n'ont pas encore été sollicité en ce sens;

Le conseil municipal décide d'attendre le dépôt de la pétition pour connaître l'intérêt ou non des gens du secteur concerné à voir circuler des VTT sur la route.

06-01-18

**Demande d'aide financière pour un stage de soccer en Angleterre.**

ATTENDU QUE messieurs Anthony Chouinard, Émile Pelletier et Léandre Saulnier auront la chance de participer à un stage de soccer d'une durée de 10 jours en Angleterre du 19 au 29 avril 2018;

ATTENDU QUE ces jeunes de Saint-Jean-Port-Joli demandent à leur municipalité de Saint-Jean-Port-Joli une aide financière afin de couvrir des frais de plus de 2 400 \$ par joueur;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Bussières

APPUYÉ PAR : M. Anthony Hallé

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'acheter deux (2) cartes pour le souper lasagne du samedi 13 janvier prochain au coût de 80 \$ au profit de Profoot England Tour 2018.

**Certificat de disponibilité de crédit.**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

\_\_\_\_\_  
Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

**6. Correspondance.**

Le secrétaire-trésorier dépose la correspondance suivante :

Procès-verbaux

Autres

La Remontée  
Classement École Bon-Pasteur

Remerciements pour soirée bénéfice.  
Copie de lettre adressée à la Commission scolaire de la Côte-du-Sud, classement provincial de l'École Bon-Pasteur.

MRC de L'Islet

Fermeture des bureaux de la MRC pour la période des Fêtes.

MRC de L'Islet  
MRC de L'Islet

Tarification pour l'inspection régionale.  
Règlement 03-2017, modifiant le schéma d'aménagement révisé de remplacement (SADRR) de la MRC de L'Islet modifiant les dispositions relatives à la superficie maximale de l'aire d'élevage porcin.

MRC de L'Islet

Certificat de conformité pour le règlement 756-17.

MRC de L'Islet

Règlement 04-2017, prévoyant les modalités d'établissement des quotes-parts des dépenses de la MRC de L'Islet et leur mode de paiement par les municipalités locales pour l'année 2018.

MRC de L'Islet Résolution 8033-11-17, adoption du calendrier des rencontres du conseil et du comité administratif de la MRC pour 2018.  
Publication, hiver 2017.

Vie Lien

07-01-18

7. **Nomination des membres du conseil sur les différents comités.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Richard Bernier  
APPUYÉ PAR : Mme Lyne Jacques  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de nommer les personnes suivantes sur les différents comités de la municipalité :

**Normand Caron**

Comité développement industriel  
Comité Santé et sécurité au travail  
Entente intermunicipale Saint-Jean-Port-Joli/Saint-Aubert pour l'eau  
Gestion administrative MRC de L'Islet représentant officiel  
Régie intermunicipale de L'Anse-à-Gilles  
Régie intermunicipale Montmagny-L'Islet  
Comité de gestion du barrage du lac Trois-Saumons  
Entente intermunicipale Saint-Jean-Port-Joli/L'Islet pour l'eau  
Comité administratif et ressources humaines

**Jean-Pierre Lebel**

Travaux publics en régie interne  
Entente intermunicipale pour la protection incendie  
Protection incendie en régie interne  
Comité développement industriel  
Comité consultatif pour l'entretien des sculptures

**Stanley Bélanger**

Comité développement industriel  
Amphithéâtre L'Islet-Nord (assemblée générale)  
Office municipal d'habitation  
Comité consultatif pour l'entretien des sculptures  
Comité de gestion du barrage du lac Trois-Saumons  
Entente intermunicipale Saint-Jean-Port-Joli/L'Islet pour l'eau (substitut)

**Anthony Hallé**

Comité Action Famille-Loisirs (Responsable des questions familiales)  
Salle Gérard-Ouellet (assemblée générale)  
Bibliothèque  
Lien avec le monde scolaire  
Comité de suivi de l'entente culturelle

**Pierre Bussières**

Comité consultatif d'urbanisme  
Comité Santé et sécurité au travail (substitut)  
Entente intermunicipale Saint-Jean-Port-Joli/Saint-Aubert pour l'eau  
Transport adapté et collectif  
Communications  
Entente intermunicipale Saint-Jean-Port-Joli/L'Islet pour l'eau  
Comité d'embellissement  
Comité administratif et ressources humaines

**Lyne Jacques**

Comité consultatif d'urbanisme (substitut)  
Comité d'embellissement (substitut)  
COFEC  
Bibliothèque  
Transport adapté et collectif (substitut)

**Richard Bernier**

MRC de L'Islet (substitut) (art.187, al.3 LAU)

COFEC (substitut)

Régie intermunicipale de L'Anse-à-Gilles (substitut)

Régie intermunicipale Montmagny-L'Islet (substitut)

Comité administratif et ressources humaines

Communications

Lien avec le monde scolaire

08-01-18      **8.    Avis de motion pour adopter le règlement de taxation pour l'année 2018.**

Monsieur Richard Bernier donne avis de motion avec dispense de lecture qu'un projet de règlement sera présenté à une séance ultérieure afin d'adopter un règlement pour fixer les taux de taxes 2018. Une copie du projet de règlement est remise à chaque membre du conseil.

09-01-18      **9.    Dépôt des listes de contributions électorales dont le total dépasse 50 \$.**

IL EST PROPOSÉ PAR :            M. Anthony Hallé  
APPUYÉ PAR :                    M. Jean-Pierre Lebel  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'accepter la liste des contributions électorales dont le total dépasse 50 \$ déposée par le secrétaire-trésorier.

**10.   Subventions aux organismes pour l'année 2018.**

10-01-18      **Subventions au Centre Rousseau.**

IL EST PROPOSÉ PAR :            M. Richard Bernier  
APPUYÉ PAR :                    M. Pierre Bussières  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de verser au Centre Rousseau les subventions suivantes pour l'année 2018 :

10 janvier	18 750 \$
28 février	18 750 \$
1 <sup>er</sup> avril	18 000 \$
1 <sup>er</sup> juin	30 000 \$
10 juin	18 500 \$
10 octobre	13 500 \$
sur présentation de factures d'immobilisation	<u>1 784 \$</u>
	119 284 \$

Cette subvention servira à défrayer les dépenses suivantes :

patinage artistique	12 500 \$
hockey mineur	32 700 \$
hockey mineur (promotion )	2 300 \$
location de glace (patinage libre)	7 000 \$
fonctionnement du Centre Rousseau	33 000 \$
immobilisations au Centre Rousseau	1 784 \$
immobilisation réfrigération	30 000 \$

Pour avoir accès aux subventions de l'année 2018, l'organisme subventionné devra remettre à la municipalité, au plus tard le 15 mars 2018, un rapport faisant état de la façon dont la subvention municipale 2017 a été dépensée durant l'année.

**Certificat de disponibilité de crédit.**

Je soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

---

11-01-18

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

**Subvention à la COFEC.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Richard Bernier  
APPUYÉ PAR : M. Pierre Bussières  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de verser à la COFEC un montant de 145 000 \$ pour l'année 2018 à être versé de la façon suivante:

15 janvier fonctionnement	19 475 \$
15 février fonctionnement	6 525 \$
15 mars fonctionnement	7 525 \$
15 avril fonctionnement	11 100 \$
15 mai fonctionnement	29 000 \$
15 mai Chants de marins	22 000 \$
15 juin fonctionnement	4 125 \$
15 juin Violons d'automne	3 500 \$
15 juillet fonctionnement	10 025 \$
15 août fonctionnement	7 625 \$
15 septembre fonctionnement	5 525 \$
15 octobre fonctionnement	7 525 \$
15 novembre fonctionnement	5 525 \$
15 décembre fonctionnement	5 525 \$
	<hr/>
	145 000 \$

Pour avoir accès aux subventions de l'année 2018, l'organisme subventionné devra remettre à la municipalité, au plus tard le 15 mars 2018, un rapport faisant état de la façon dont la subvention municipale 2017 a été dépensée durant l'année.

**Certificat de disponibilité de crédit.**

Je soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

---

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

12-01-18

**Subvention aux Chants de marins.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Richard Bernier  
APPUYÉ PAR : M. Pierre Bussières  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de verser à la Fête des Chants de marins une subvention de 5 000 \$ pour l'année 2018 tel que décrit dans l'annexe A, objectif 4 de l'entente culturelle du ministère de la Culture.

**Certificat de disponibilité de crédit.**

Je soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

---

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

13-01-18

**Subvention au Centre Est-Nord-Est.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Richard Bernier  
APPUYÉ PAR : M. Pierre Bussières  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de verser au Centre Est-Nord-Est une subvention de 4 000 \$ pour la diffusion pour l'année 2018 le 1<sup>er</sup> mars prochain.

Pour avoir accès aux subventions de l'année 2018, l'organisme subventionné devra remettre à la municipalité, au plus tard le 15 mars 2018, un rapport faisant état de la façon dont la subvention municipale 2017 a été dépensée durant l'année.

**Certificat de disponibilité de crédit.**

Je soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

---

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

14-01-18

**Subvention au Centre d'équithérapie la Remontée.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Richard Bernier  
APPUYÉ PAR : M. Pierre Bussières  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de verser au Centre d'équithérapie la Remontée une subvention de 4 500 \$ pour l'année 2018 le 1<sup>er</sup> juin prochain afin d'assurer le volet développement.

Pour avoir accès aux subventions de l'année 2018, l'organisme subventionné devra remettre à la municipalité, au plus tard le 15 mars 2018, un rapport faisant état de la façon dont la subvention municipale 2017 a été dépensée durant l'année.

**Certificat de disponibilité de crédit.**

Je soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

---

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

15-01-18

**Subvention au Prix Monique Miville-Deschênes.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Richard Bernier  
APPUYÉ PAR : M. Pierre Bussières  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de verser une subvention de 500 \$ pour la remise du Prix Monique Miville-Deschênes pour l'année 2018 le 30 avril prochain. Les membres du conseil municipal souhaitent que le récipiendaire soit natif ou reconnu pour son implication dans la communauté de Saint-Jean-Port-Joli.

Pour avoir accès aux subventions de l'année 2018, l'organisme subventionné devra remettre à la municipalité, au plus tard le 15 mars 2018, un rapport faisant état de la façon dont la subvention municipale 2017 a été dépensée durant l'année.

**Certificat de disponibilité de crédit.**

Je soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

---

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier



16-01-18

**Subvention au Centre socioculturel Gérard-Ouellet.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Richard Bernier  
APPUYÉ PAR : M. Pierre Bussières  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de verser une subvention de fonctionnement au Centre socioculturel Gérard-Ouellet pour l'année 2018 de la façon suivante :

15 janvier	8 125 \$
1 <sup>er</sup> mai	8 125 \$
1 <sup>er</sup> août	8 125 \$
1 <sup>er</sup> octobre	<u>8 125 \$</u>
	32 500 \$

Pour avoir accès aux subventions de l'année 2018, l'organisme subventionné devra remettre à la municipalité, au plus tard le 15 mars 2018, un rapport faisant état de la façon dont la subvention municipale 2017 a été dépensée durant l'année.

**Certificat de disponibilité de crédit.**

Je soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

---

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

17-01-18

**Subvention à Vie Active.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Richard Bernier  
APPUYÉ PAR : M. Pierre Bussières  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de verser à Vie Active une subvention de fonctionnement de 1 500 \$ pour l'année 2018 le 15 janvier prochain.

Pour avoir accès aux subventions de l'année 2018, l'organisme subventionné devra remettre à la municipalité, au plus tard le 15 mars 2018, un rapport faisant état de la façon dont la subvention municipale 2017 a été dépensée durant l'année.

**Certificat de disponibilité de crédit.**

Je soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

---

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

18-01-18

**Subvention au Cercle des Fermières.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Richard Bernier  
APPUYÉ PAR : M. Pierre Bussières  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de verser au Cercle des Fermières une subvention de fonctionnement de 1 750 \$ pour l'année 2018 le 15 janvier prochain.

Pour avoir accès aux subventions de l'année 2018, l'organisme subventionné devra remettre à la municipalité, au plus tard le 15 mars 2018, un rapport faisant état de la façon dont la subvention municipale 2017 a été dépensée durant l'année.

**Certificat de disponibilité de crédit.**

Je soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

---

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

19-01-18

**Subvention à la Maison des jeunes de L'Islet-Nord.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Richard Bernier  
APPUYÉ PAR : M. Pierre Bussières  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de verser une subvention de fonctionnement de 16 500 \$ à la Maison des jeunes de L'Islet-Nord pour l'année 2018 à être versée de la façon suivante:

le 1 <sup>er</sup> février	3 875 \$
le 1 <sup>er</sup> avril	3 875 \$
le 1 <sup>er</sup> octobre	8 750 \$

Pour avoir accès aux subventions de l'année 2018, l'organisme subventionné devra remettre à la municipalité, au plus tard le 15 mars 2018, un rapport faisant état de la façon dont la subvention municipale 2017 a été dépensée durant l'année.

**Certificat de disponibilité de crédit.**

Je soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

---

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

20-01-18

**Subvention au Salon du livre.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Richard Bernier  
APPUYÉ PAR : M. Pierre Bussières  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de verser une subvention de 1 000 \$ au Salon du livre pour l'année 2018 et ce, le 1<sup>er</sup> octobre 2018.

Pour avoir accès aux subventions de l'année 2018, l'organisme subventionné devra remettre à la municipalité, au plus tard le 15 mars 2018, un rapport faisant état de la façon dont la subvention municipale 2017 a été dépensée durant l'année.

**Certificat de disponibilité de crédit.**

Je soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

---

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

21-01-18

**Subvention à la Fabrique Saint-Jean-Port-Joli.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Richard Bernier  
APPUYÉ PAR : M. Pierre Bussières  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de verser une subvention de 2 000 \$ à la Fabrique de Saint-Jean-Port-Joli pour l'année 2018 à être versée de la façon suivante :

le 1 <sup>er</sup> février	1 000 \$
le 1 <sup>er</sup> septembre	1 000 \$

**Certificat de disponibilité de crédit.**

Je soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

---

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

22-01-18

**Subvention à la Corporation Philippe-Aubert-de-Gaspé.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Richard Bernier  
APPUYÉ PAR : M. Pierre Bussières  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de verser une subvention de fonctionnement de 10 000 \$ pour l'année 2018 à la Corporation Philippe-Aubert-de-Gaspé qui sera versée de la façon suivante :

le 15 janvier	5 000 \$
le 15 mai	5 000 \$

Pour avoir accès aux subventions de l'année 2018, l'organisme subventionné devra remettre à la municipalité, au plus tard le 15 mars 2018, un rapport faisant état de la façon dont la subvention municipale 2017 a été dépensée durant l'année.

**Certificat de disponibilité de crédit.**

Je soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

---

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

23-01-18

**Subvention aux Amis du Port-Joli.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Richard Bernier  
APPUYÉ PAR : M. Pierre Bussières  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de verser une subvention de fonctionnement de 2 000 \$ aux Amis du Port-Joli ainsi qu'un montant de 3 000 \$ en lien avec le projet du Pilier de pierres pour 2018.

Pour avoir accès aux subventions de l'année 2018, l'organisme subventionné devra remettre à la municipalité, au plus tard le 15 mars 2018, un rapport faisant état de la façon dont la subvention municipale 2017 a été dépensée durant l'année.

**Certificat de disponibilité de crédit.**

Je soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

---

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

24-01-18

**Subvention à l'organisme Trans-Aide.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Richard Bernier  
APPUYÉ PAR : M. Pierre Bussières  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de verser une subvention de 1 000 \$ à l'organisme Trans-Aide pour l'année 2018 à être payée le 15 janvier.

**Certificat de disponibilité de crédit.**

Je soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

---

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

25-01-18

**Subvention à la Corporation du Parc nautique.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Richard Bernier  
APPUYÉ PAR : M. Pierre Bussières  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de verser à la Corporation du Parc nautique une subvention de fonctionnement de 15 000 \$ pour l'année 2018 ainsi qu'une aide financière de 30 000 \$ pour le projet en lien avec la stratégie maritime de la façon suivante :

15 janvier : 7 500 \$  
15 mars : 7 500 \$  
15 mai : 30 000 \$

Pour avoir accès aux subventions de l'année 2018, l'organisme subventionné devra remettre à la municipalité, au plus tard le 15 mars 2018, un rapport faisant état de la façon dont la subvention municipale 2017 a été dépensée durant l'année.

**Certificat de disponibilité de crédit.**

Je soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

---

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

26-01-18

**Subvention à Fleuve Espace Danse.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Richard Bernier  
APPUYÉ PAR : M. Pierre Bussières  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de verser une subvention de fonctionnement de 9 000 \$ pour l'année 2018 à Fleuve Espace Danse qui sera versée de la façon suivante :

le 15 janvier 3 000 \$ (pour le volet jeune relève)  
le 15 avril 3 000 \$ (pour le volet professionnel)  
le 15 juin 3 000 \$ (pour le volet ambassadeur)

Pour avoir accès aux subventions de l'année 2018, l'organisme subventionné devra remettre à la municipalité, au plus tard le 15 mars 2018, un rapport faisant état de la façon dont la subvention municipale 2017 a été dépensée durant l'année.

**Certificat de disponibilité de crédit.**

Je soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

---

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

27-01-18

**Subvention à la Coop de solidarité Saute-Moutons.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Richard Bernier  
APPUYÉ PAR : M. Pierre Bussières  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de verser une subvention de fonctionnement de 2 000 \$ pour l'année 2018 à Coop de solidarité Saute-Mouton qui sera versée de la façon suivante :

le 15 février 2 000 \$

Pour avoir accès aux subventions de l'année 2018, l'organisme subventionné devra remettre à la municipalité, au plus tard le 15 mars 2018, un rapport faisant état de la façon dont la subvention municipale 2017 a été dépensée durant l'année.

**Certificat de disponibilité de crédit.**

Je soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

---

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

28-01-18

**Subvention au comité de la fête du Père Noël.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Richard Bernier  
APPUYÉ PAR : M. Pierre Bussières  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de verser une subvention de fonctionnement de 1 000 \$ pour l'année 2018 au comité de la fête du Père Noël qui sera versée de la façon suivante :

le 1<sup>er</sup> novembre 1 000 \$

Pour avoir accès aux subventions de l'année 2018, l'organisme subventionné devra remettre à la municipalité, au plus tard le 15 mars 2018, un rapport faisant état de la façon dont la subvention municipale 2017 a été dépensée durant l'année.

**Certificat de disponibilité de crédit.**

Je soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

---

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

29-01-18

**Subvention au comité des Mariniers.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Richard Bernier  
APPUYÉ PAR : M. Pierre Bussières  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de verser une subvention de fonctionnement de 1 000 \$ pour l'année 2018 au comité des Mariniers qui sera versée de la façon suivante :

le 1<sup>er</sup> mai 1 000 \$

Pour avoir accès aux subventions de l'année 2018, l'organisme subventionné devra remettre à la municipalité, au plus tard le 15 mars 2018, un rapport faisant état de la façon dont la subvention municipale 2017 a été dépensée durant l'année.

**Certificat de disponibilité de crédit.**

Je soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

---

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

30-01-18

**Subvention au Club de golf Trois-Saumons.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Richard Bernier  
APPUYÉ PAR : M. Pierre Bussières  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de verser une subvention de fonctionnement de 5 000 \$ pour l'année 2018 au Club de golf Trois-Saumons qui sera versée de la façon suivante :

le 1<sup>er</sup> mai 5 000 \$

Pour avoir accès aux subventions de l'année 2018, l'organisme subventionné devra remettre à la municipalité, au plus tard le 15 mars 2018, un rapport faisant état de la façon dont la subvention municipale 2017 a été dépensée durant l'année.

**Certificat de disponibilité de crédit.**

Je soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

---

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

31-01-18

**11. Ajustement salariale des employés.**

ATTENDU QU'en septembre 2017, la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli a demandé à un consultant spécialisé d'établir une grille salariale en fonction des tâches dévolues aux employés et du maintien de l'équité salariale;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire utiliser ce nouvel outil dès 2018 pour réajuster les salaires en lien avec les descriptifs de tâches;

ATTENDU QUE cette grille salariale implique également une évaluation annuelle personnalisée pour chacun des postes;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Bussières  
APPUYÉ PAR: Mme Lyne Jacques  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'ajuster les salaires versés à tous les employés municipaux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 selon la grille salariale déposée au conseil municipal lors de l'élaboration du budget 2018.

Pour les brigadiers scolaires et pompiers, une hausse de 2,5 % sera accordée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**Certificat de disponibilité de crédit.**

Je soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

---

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

32-01-18      **12. Augmentation salariale des membres du conseil.**

IL EST PROPOSÉ PAR :            M. Anthony Hallé  
APPUYÉ PAR :                    M. Jean-Pierre Lebel  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'accorder une augmentation de 2,5 % au salaire des membres du conseil à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**Certificat de disponibilité de crédit.**

Je soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

---

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

33-01-14      **13. Autorisation au directeur général et secrétaire-trésorier à faire des placements durant l'année 2018.**

IL EST PROPOSÉ PAR :            M. Pierre Bussières  
APPUYÉ PAR :                    Mme Lyne Jacques  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Stéphen Lord, à effectuer des placements durant l'année 2018.

34-01-18      **14. Autorisation au directeur général et secrétaire-trésorier et à la secrétaire-trésorière adjointe à signer des documents à la S.A.A.Q. pour l'année 2018.**

IL EST PROPOSÉ PAR :            M. Jean-Pierre Lebel  
APPUYÉ PAR :                    Mme Lyne Jacques  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Stéphen Lord, ou la secrétaire-trésorière adjointe, madame Martine Lemieux à signer les documents avec la Société de l'assurance automobile du Québec pour l'année 2018 au nom de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli dont le numéro de dossier est le #13429675.

35-01-18      **15. Autorisation au directeur général et secrétaire-trésorier et à la secrétaire-trésorière adjointe à signer les documents au nom de la municipalité.**

IL EST PROPOSÉ PAR :                    M. Jean-Pierre Lebel  
APPUYÉ PAR :                                M. Anthony Hallé  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Stéphen Lord, à signer les documents au nom de la municipalité pour l'année 2018, d'autoriser également la secrétaire-trésorière adjointe, madame Martine Lemieux, à signer les documents en cas d'absence du directeur général et secrétaire-trésorier.

36-01-18      **16. Entretien des aires communes au 20 chemin du Roy Est.**

ATTENDU QUE cet immeuble a besoin d'un entretien ménager dans les aires communes;

ATTENDU QUE monsieur Jean-François Rousseau a déposé une offre au montant de 2 080 \$ pour faire l'entretien durant l'année 2018 soit 40 \$ par semaine;

ATTENDU QUE monsieur Clermont Chouinard est disposé à s'occuper des bacs de récupération et déchets à chaque semaine pour un montant de 5 \$ par semaine;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR :                    Mme Lyne Jacques  
APPUYÉ PAR :                                M. Pierre Bussières  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'accorder le contrat d'entretien des aires communes au 20 chemin du Roy Est à monsieur Jean-François Rousseau durant l'année 2018 pour un montant forfaitaire de 2 080 \$.

De mandater monsieur Clermont Chouinard durant l'année 2018 pour s'occuper des bacs de récupération et déchets pour un montant forfaitaire de 260 \$.

**Certificat de disponibilité de crédit.**

Je soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

---

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

37-01-18      **17. Protocole d'entente entre la municipalité et l'Office municipal d'habitation de Saint-Jean-Port-Joli pour l'année 2018.**

IL EST PROPOSÉ PAR :                    M. Jean-Pierre Lebel  
APPUYÉ PAR :                                M. Richard Bernier  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'autoriser le maire ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier à signer un protocole d'entente entre la municipalité et l'Office municipal d'habitation de Saint-Jean-Port-Joli pour l'année 2018.

38-01-18      **18. Renouvellement de la marge de crédit de 200 000 \$ à la Caisse Desjardins du Nord de L'Islet.**

IL EST PROPOSÉ PAR :                    Mme Lyne Jacques  
APPUYÉ PAR :                                M. Jean-Pierre Lebel  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de renouveler pour 2018 la marge de crédit de 200 000 \$ à la Caisse Desjardins du Nord de L'Islet.

**Certificat de disponibilité de crédit.**

Je soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

\_\_\_\_\_  
Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

39-01-18      **19. Avis de motion pour l'adoption du code d'éthique et de déontologie révisé des élus municipaux.**

Monsieur Pierre Bussièrès donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance ultérieure un règlement pour adopter un code d'éthique et de déontologie sans modification pour les élus municipaux.

40-01-18      **20. Programme emplois été Canada 2018.**

IL EST PROPOSÉ PAR :                      M. Richard Bernier  
APPUYÉ PAR :                                M. Anthony Hallé  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de mandater monsieur Martin Picard à signer les documents concernant le programme d'emplois étudiants 2018 du gouvernement fédéral.

41-01-18      **21. Adoption du plan de sécurité civile.**

ATTENDU QUE les municipalités du Québec sont vulnérables et aux prises avec des aléas d'ordre naturel ou anthropique;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Saint-Jean-Port-Joli reconnaît que sa municipalité peut être victime d'un sinistre en tout temps;

ATTENDU QUE le conseil municipal voit l'importance de se doter de la première phase d'un plan municipal de sécurité civile couvrant les éléments prioritaires de la préparation pour faire face aux sinistres en collaboration avec les représentants de la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie du ministère de la Sécurité publique;

ATTENDU QU'il y a lieu d'effectuer certains changements afin de le mettre à jour suite aux élections du 5 novembre dernier;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR :                      M. Pierre Bussièrès  
APPUYÉ PAR :                                Mme Lyne Jacques  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les personnes suivantes soient nommées et informées par le conseil municipal pour occuper les postes aux différentes missions de l'organisation municipale de la sécurité civile.

**FONCTION**

**NOM**

Coordonnateur municipal de la sécurité civile:	Stéphen Lord
Coordonnateur municipal de la sécurité civile adjoint :	Martine Lemieux
Coordonnateurs de site:	Jean-Pierre Leclerc et André Hudon

Responsable Administration:	Martine Lemieux
Responsable Sécurité-incendie:	Jean-Pierre Leclerc
Responsable Communications:	Jean-Philippe Cloutier
Responsable Sécurité des personnes:	Luc Selva
Responsable Services aux personnes sinistrées:	Martin Picard
Responsable Services techniques:	André Hudon
Responsable Transports:	André Hudon

Cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant le plan municipal de sécurité civile de notre municipalité.

42-01-18      22.      **Adoption du budget 2018 de l'OMH Saint-Jean-Port-Joli.**

IL EST PROPOSÉ PAR :                      M. Anthony Hallé  
APPUYÉ PAR :                                      M. Jean-Pierre Lebel  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'adopter les prévisions budgétaires 2018 de l'OMH de Saint-Jean-Port-Joli et de verser un montant de 30 818 \$ comme contribution au déficit de fonctionnement.

De plus, la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli s'engage à assumer sa quote-part des investissements effectués dans le cadre des travaux de remplacement, d'amélioration et de modernisation capitalisés (RAM-C) et, plus particulièrement, son financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées à même le Plan québécois des infrastructures.

**Certificat de disponibilité de crédit.**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

\_\_\_\_\_  
Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

43-01-18      23.      **Adoption du règlement 758-18 sur la formation d'un comité de sélection visant l'analyse des soumissions pour les offres de services professionnels.**

**RÈGLEMENT 758-18**

ATTENDU QUE l'article 936.0.13 du Code municipal prévoit l'obligation pour le conseil de déléguer, par règlement, à un fonctionnaire ou un employé, le pouvoir de former un comité de sélection;

ATTENDU QU'un avis de motion a été régulièrement donné au préalable par monsieur Anthony Hallé à la séance ordinaire du 4 décembre 2017;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR :                      M. Pierre Bussières  
APPUYÉ PAR :                                      M. Anthony Hallé  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'adopter le présent règlement.

# **RÈGLEMENT SUR LA FORMATION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION VISANT L'ANALYSE DES SOUMISSIONS POUR LES OFFRES DE SERVICES PROFESSIONNELS.**

## **ARTICLE 1:**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

## **ARTICLE 2 : DÉLÉGATION**

Le conseil délègue au directeur général le pouvoir de former le comité de sélection prévu à l'article 936.0.1.1 du Code municipal du Québec, dans tous les cas où un tel comité est requis par la loi.

## **ARTICLE 3 : FORMATION DU COMITÉ DE SÉLECTION**

Le directeur général doit respecter les principes directeurs suivants lors de la formation du comité de sélection :

- a) Le comité de sélection doit être constitué de membres ayant des connaissances dans le domaine d'activité visée et/ou sur les politiques d'attribution de contrat.
- b) Le comité de sélection doit être composé d'un secrétaire et d'au moins trois (3) membres qui ne sont pas des membres du conseil municipal.
- c) Le directeur général peut exercer le rôle de secrétaire du comité de sélection.

## **ARTICLE 4 : RÔLE ET RESPONSABILITÉ DU SECRÉTAIRE DU COMITÉ DE SÉLECTION**

Le secrétaire du comité de sélection assure le lien entre le comité de sélection et le responsable à l'information aux soumissionnaires. Il doit vérifier les références, permis, licences et autres documents ou informations exigés par la municipalité aux soumissionnaires. Lorsque le secrétaire du comité de sélection désire obtenir plus d'informations de la part des soumissionnaires, il doit en faire la demande au responsable à l'information aux soumissionnaires désigné par la municipalité et de la manière prescrite par les documents d'appel d'offres. Le secrétaire du comité de sélection peut être un mandataire ou consultant externe.

De plus, le secrétaire du comité veille à la confidentialité des membres du comité de sélection.

## **ARTICLE 5 : ÉVALUATION DES SOUMISSIONS**

Les membres du comité de sélection doivent, selon le cas, analyser la conformité des soumissions et les évaluer conformément aux dispositions du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1) et selon les exigences et critères mentionnés dans les documents d'appel d'offres. Les membres du comité de sélection doivent évaluer chaque soumission dans un contexte d'impartialité et d'absence de conflits d'intérêts et assurer la confidentialité des informations ou renseignements portés à leur connaissance.

## **ARTICLE 6 : DÉFAUT**

Tout membre d'un comité de sélection et son secrétaire, le cas échéant, qui contrevient aux obligations qui lui incombent en vertu de la présente politique ne peut siéger sur le comité de sélection pendant une période de deux (2) ans suivant la contravention.

## **ARTICLE 7 : CHOIX DE LA SOUMISSION LA PLUS AVANTAGEUSE**

En octroyant le contrat, la municipalité s'engage à le donner au fournisseur présentant globalement la soumission la plus avantageuse, cette soumission ne représentant pas nécessairement celle ayant le prix le plus bas mais ayant le meilleur pointage.

La municipalité enverra à chaque soumissionnaire le résultat des pointages obtenus ainsi que le soumissionnaire retenu par résolution.

## **ARTICLE 8 : RÉMUNÉRATION DU COMITÉ DES MEMBRES DU COMITÉ DE SÉLECTION**

Selon la nature du contrat à octroyer le conseil municipal pourra rémunérer au besoin les membres du comité de sélection ainsi que le secrétaire du comité si celui ou celle-ci n'est pas un(e) employé(e) de la municipalité.

## **ARTICLE 9 :**

Le présent règlement abroge et remplace le règlement #741-16.

## **ARTICLE 10 :**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

- 44-01-18      24. **Adoption du règlement d'emprunt 759-18 décrétant des travaux de viabilisation de 5 terrains industriels sur les lots 6 135 867 et 6 135 871 ainsi qu'un emprunt de 1 396 600 \$ remboursable sur 30 ans.**

### **RÈGLEMENT 759-18**

ATTENDU QUE la municipalité a acquis en janvier 2017 le lot 3 873 435 pour y effectuer un développement industriel à nuisances limitées (résolution 46-01-17);

ATTENDU QUE la municipalité possède déjà les lots 6 135 870 et 6 135 871 et compte y effectuer un développement industriel à nuisances limitées;

ATTENDU l'importance pour le développement de la municipalité de rendre disponible des terrains pour fins de développement industriel avec les services d'utilité publique généralement disponibles en milieu urbanisé;

ATTENDU QUE l'article 1072 du *Code municipal* permet d'affecter annuellement les revenus provenant de la vente des terrains au remboursement de l'emprunt;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser la réalisation des travaux de voirie, d'alimentation en eau potable et traitement des eaux usées pour permettre le développement industriel sur les lots 6 135 867 et 6 135 871 permettant de viabiliser 5 terrains à court terme, avec la mise en place d'infrastructures;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du conseil municipal le 4 décembre 2017;

ATTENDU QU'une présentation du projet de règlement d'emprunt a été faite lors de la séance ordinaire du conseil municipal le 4 décembre 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR :                      M. Richard Bernier  
APPUYÉ PAR :                                      Mme Lyne Jacques  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que le conseil ordonne et statue par le présent règlement ce qui suit :

**RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE VIABILISATION DE 5 TERRAINS INDUSTRIELS SUR LES LOTS 6 135 867 ET 6 135 871 AINSI QU'UN EMPRUNT DE 1 396 600 \$ REMBOURSABLE SUR 30 ANS.**

**ARTICLE 1: OBJET**

Le conseil décrète la réalisation de travaux de viabilisation de 5 terrains sur les lots 6 135 867 et 6 135 871, décrits au document préparé par l'arpenteur André Dumas (annexe A) et accompagné d'une estimation détaillée préparée par TETRA TECH QI INC desdits travaux au montant de 1 396 600 \$, tel qu'il appert au document daté du 27 novembre 2017 (annexe B) au présent règlement.

Ces travaux consistent à réaliser des travaux de voirie, d'alimentation en eau potable et traitement des eaux usées pour permettre le développement industriel à nuisances limitées.

**ARTICLE 2: DÉPENSES AUTORISÉES**

Le conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 1 396 600 \$ pour les fins du présent règlement, cette somme incluant le coût des travaux mentionnés à l'article 1, les frais, les imprévus et les taxes nettes.

**ARTICLE 3: EMPRUNT**

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est, par les présentes, autorisé à emprunter une somme n'excédant pas 1 396 600 \$ sur une période de trente (30) ans.

**ARTICLE 4 : IMPOSITION**

Pour pourvoir à une partie des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles, il est exigé et il sera prélevé chaque année durant le terme de l'emprunt de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé dans la municipalité une compensation fixe de 15 \$ pour chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.

Pour pourvoir au solde des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles, il est imposé et il sera prélevé chaque année durant le terme de l'emprunt sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

**ARTICLE 5 : RÉPARTITION DES DÉPENSES DANS L'ESTIMATION**

S'il advient que le montant d'une appropriation autorisée par le présent règlement soit plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette appropriation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toutes autres dépenses décrétées par le présent règlement et pour lesquelles l'appropriation s'avérerait insuffisante.

**ARTICLE 6 : APPROPRIATION DE SUBVENTIONS**

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute subvention, vente de terrains, aide financière ou contribution qui pourra être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense prévue au présent règlement.

**ARTICLE 7 : SIGNATURE**

Le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à signer au nom du conseil tous les documents requis aux fins de l'exécution des dispositions du présent règlement.

## **ARTICLE 8 : ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

25. **Consultation publique sur le projet de règlement modifiant le règlement de zonage 705-13 portant sur les usages principaux permis dans la classe d'usage « commerce touristique (C1)».**

Le conseil municipal tient une consultation publique sur le projet de règlement modifiant le règlement de zonage 705-13 portant sur les usages principaux permis dans la classe d'usage « commerce touristique (C1)».

45-01-18 26. **Adoption d'un second projet de règlement modifiant le règlement de zonage 705-13 portant sur les usages principaux permis dans la classe d'usage « commerce touristique (C1)».**

ATTENDU QUE le conseil désire modifier le règlement 705-13 concernant les usages permis dans la classe d'usage «COMMERCE TOURISTIQUE (C1)»;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du conseil du 4 décembre 2017;

ATTENDU QU'UNE consultation publique a été tenue à la séance ordinaire du conseil municipal le 9 janvier 2018;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Anthony Hallé  
APPUYÉ PAR : Mme Lyne Jacques  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'adopter le second projet de règlement.

### **SECOND PROJET RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 705-13 SUR LES USAGES PRINCIPAUX PERMIS DANS LA CLASSE D'USAGE «COMMERCE TOURISTIQUE (C1)».**

#### **ARTICLE 1 :**

Le règlement 705-13 est modifié à l'article 3.7.7 Usages principaux permis dans la classe d'usage «Commerce touristique (C1)» :

D'ajouter dans la classe d'usage permis;

- Chocolaterie (fabrication et vente).

#### **ARTICLE 2 :**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

27. **Consultation publique sur le projet de règlement modifiant le règlement de zonage 705-13 portant sur les usages principaux permis dans la classe d'usage "industrie I1".**

Le conseil municipal tient une consultation publique sur le projet de règlement modifiant le règlement de zonage 705-13 portant sur les usages principaux permis dans la classe d'usage "industrie I1".

46-01-18 28. **Adoption d'un second projet de règlement modifiant le règlement de zonage 705-13 portant sur les usages principaux permis dans la classe d'usage "industrie I1".**

ATTENDU QUE le conseil désire modifier le règlement 705-13 concernant les usages permis dans la classe d'usage «Industrie (I1)»;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du conseil du 2 octobre 2017;

ATTENDU QU'une consultation publique a été tenue à la séance ordinaire du conseil municipal le 9 janvier 2018;

ATTENDU QU'à la consultation publique il a été convenu de permettre dans au moins une zone l'usage "entreprise de pavage et de construction de route" au lieu de l'interdire sur tout le territoire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Anthony Hallé  
APPUYÉ PAR : M. Pierre Bussières  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'adopter le second projet de règlement.

**SECOND PROJET RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 705-13 SUR LES USAGES PRINCIPAUX PERMIS DANS LA CLASSE D'USAGE «INDUSTRIE (I1)».**

**ARTICLE 1 :**

Le règlement de zonage 705-13 est modifié à l'article 3.12 à la grille des spécifications dans les normes particulières, usage spécifiquement interdit et d'ajouter la note 17 d'interdire les entreprises de pavage et de construction de route dans les zones 75 I, 76 I, 79 I et 116 I.

**ARTICLE 2 :**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

47-01-18

**29. Déclaration commune en lien avec le forum des communautés forestières.**

ATTENDU QUE les économies de la forêt procurent des emplois directs à plus de 106 000 personnes et représentent 2,8 % de l'économie québécoise;

ATTENDU QUE les activités économiques qui forment les économies de la forêt contribuent à plus de 9,5 milliards de dollars à l'économie québécoise, dont près de 1 milliard lié à l'exploitation de produits forestiers non ligneux et aux activités récréatives;

ATTENDU QUE le Forum des communautés forestières organisé par la FQM, qui s'est tenu à Québec le 28 novembre dernier, s'est conclu par la signature d'une déclaration commune par plus de 14 signataires représentatifs des différentes activités économiques liées à la forêt;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Richard Bernier  
APPUYÉ PAR : Mme Lyne Jacques  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPUYER la déclaration commune adoptée lors du Forum des communautés forestières 2017.

DE DEMANDER à la FQM de mener les actions nécessaires visant la réalisation des engagements issus de la déclaration commune du Forum des communautés forestières 2017.

DE TRANSMETTRE cette résolution au premier ministre du Québec (c.c. MDDELCC, MFFP, MFQ, MESI, MAPAQ, MAMOT) et au premier ministre du Canada.

**30. Milieux humides et financement des nouvelles responsabilités.**

ATTENDU QUE la Politique gouvernementale de consultation et d'allègement administratif à l'égard des municipalités précise que le gouvernement doit faire une analyse économique des coûts lorsqu'une mesure gouvernementale est susceptible d'entraîner une hausse importante de responsabilités pour une municipalité;

ATTENDU la sanction le 16 juin 2017 de la Loi no 132 concernant la conservation des milieux humides et hydriques par le gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE cette loi oblige les MRC à assumer une nouvelle responsabilité, soit l'adoption et la gestion d'un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH);

ATTENDU que la MRC aura 5 ans pour élaborer son PRMHH et que ce dernier devra être révisé tous les 10 ans;

ATTENDU QUE les MRC devront compléter l'identification des milieux humides et hydriques;

ATTENDU l'ampleur de la tâche en termes de ressources financières et humaines afin de porter à bien cette responsabilité imposée;

ATTENDU qu'aucune compensation financière n'est actuellement prévue pour aider les MRC à répondre à cette obligation;

ATTENDU QUE les compensations financières systématiques prévues dans les mesures transitoires du projet de loi no 132 peuvent avoir des impacts financiers importants pour les MRC et les municipalités;

ATTENDU QUE les MRC et municipalités interviennent régulièrement dans les milieux hydriques et humides dans l'exercice de leur compétence relative à la gestion des cours d'eau, ou pour entretenir des infrastructures qui, dans certains cas, appartiennent au gouvernement du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Richard Bernier

APPUYÉ PAR : M. Pierre Bussières

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DEMANDER au MDDELCC une analyse des coûts pour la réalisation des plans de gestion et de conservation des milieux humides et hydriques ainsi que des impacts financiers pour les municipalités de la mise en œuvre des dispositions de la loi.

DE DEMANDER au gouvernement du Québec un financement adéquat pour permettre aux MRC de compléter l'identification des milieux humides.

DE DEMANDER au gouvernement du Québec d'octroyer une aide financière aux MRC afin d'assumer les coûts reliés à la réalisation et à la gestion du plan régional des milieux humides et hydriques.

DE DEMANDER au gouvernement une exemption au régime de compensation prévu à la Loi no 132 pour les MRC et les municipalités dans le cadre de la réalisation de travaux relevant de l'exercice de leurs compétences et pour la réalisation de travaux d'infrastructures publiques.

DE DEMANDER à l'ensemble des MRC du Québec d'adopter et de transmettre cette résolution à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ainsi qu'au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

49-01-18

31. **Engagement d'une firme d'ingénieurs pour la réalisation de plans et devis ainsi que la surveillance en lien avec le développement du parc industriel #2.**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli a reçu deux (2) soumissions pour des services en ingénierie;

ATTENDU QUE dans le cas de l'adjudication d'un contrat relatif à la fourniture de services professionnels, le conseil doit utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres dont l'établissement et le fonctionnement respectent des règles définies selon l'article 936.0.1.1 du Code municipal du Québec, dont celle de former un comité de sélection d'au moins trois membres, autres que des membres du conseil;

ATTENDU QUE le comité de sélection, formé par le directeur général, selon le règlement 758-18, a procédé à l'analyse des soumissions comme il se doit le 5 janvier dernier, avec les résultats suivants :

Groupe conseil CHG	23,64 points
Tetra Tech Qi inc.	16,85 points

ATTENDU QUE la soumission présentée par Groupe Conseil CHG est conforme et a obtenu le meilleur pointage ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel  
APPUYÉ PAR : M. Richard Bernier  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de retenir les services professionnels en ingénierie de la firme Groupe Conseil CHG pour la réalisation de plans et devis ainsi que la surveillance des travaux en lien avec le développement du parc industriel #2 au montant total de 52 350 \$ plus taxes.

**Certificat de disponibilité de crédit.**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

\_\_\_\_\_  
Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

32. **Autres sujets:**

50-01-18

A) **Remise des casques de pompier à monsieur Jocelyn Robichaud.**

ATTENDU QUE monsieur Jocelyn Robichaud n'est plus à l'emploi de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli depuis le 31 décembre dernier;

ATTENDU QUE celui-ci désire conserver ses deux casques de pompier qui datent de 12 ans et 35 ans;

ATTENDU QUE ces deux casques ne sont plus conformes aux normes d'aujourd'hui;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel  
APPUYÉ PAR : Mme Lyne Jacques  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de remettre les deux casques de pompier à monsieur Jocelyn Robichaud en guise de souvenir.

**33. Période de questions.**

Les membres du conseil répondent aux questions qui leur sont posées.

51-01-18

**34. Clôture et levée de l'assemblée.**

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel  
APPUYÉ PAR : M. Richard Bernier  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de lever l'assemblée à 20: 50 heures.

---

Normand Caron, maire

---

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

Je, Normand Caron, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.